



Genève, le 20 septembre 2023

## Le Conseil d'Etat

6464-2023

Département fédéral de l'intérieur  
Monsieur Alain BERSET  
Président de la Confédération

*Par courrier électronique à :*  
[stabsstelledirektion@bak.admin.ch](mailto:stabsstelledirektion@bak.admin.ch)

### **Concerne : consultation sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (message culture)**

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (message culture) et vous remercie de l'avoir consulté.

D'une manière générale, nous accueillons très favorablement le message culture et saluons l'engagement du Conseil fédéral en faveur de la politique culturelle en Suisse. Les six axes autour desquels s'articule le message culture, établis sur la base de consultations réunissant des représentantes et représentants tant des collectivités publiques que du milieu culturel, nous paraissent particulièrement pertinents et en phase avec les enjeux contemporains.

Le canton de Genève partage les constats et recommandations formulés dans le modèle de prise de position de la Conférence nationale des déléguées et délégués aux affaires culturelles, ainsi que ceux des groupements tels que Alliance Patrimoine et le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE). La prise de position détaillée du canton de Genève, que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe, s'inspire largement de ces éléments.

A l'issue d'un processus participatif et rassembleur, le canton de Genève vient de revoir entièrement les bases légales de sa politique culturelle. Il apparaît que les lignes directrices de la politique culturelle cantonale 2023-2028, tout comme la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique qui entrera en vigueur en janvier 2024, rejoignent pleinement les orientations du message culture. Par ailleurs, le canton de Genève a décidé d'adhérer à la Déclaration de Davos sur la culture du bâti en 2019. Notre Conseil se réjouit de constater cette convergence de visions et est convaincu qu'une telle base commune permettra de répondre aux défis posés aux actrices et acteurs du domaine de la culture dans notre pays.

En effet, ces défis sont nombreux. La récente pandémie a mis en évidence le caractère essentiel de la culture pour la population et la cohésion sociale, tout en révélant la précarité

Or, ces objectifs ne pourront pas être menés à bien sans moyens supplémentaires, ce que notre Conseil a pris en compte en inscrivant un montant de 11 millions de francs dans son plan financier d'ici à 2028, pour soutenir l'ensemble du secteur culturel et répondre aux défis de l'avenir.

Il est essentiel à cet égard que la Confédération montre également un signal positif en renforçant elle aussi de manière significative son soutien financier. Certes, il est nécessaire de faire des choix et de poser des priorités, mais ce positionnement doit s'accompagner d'un accroissement des moyens aux différents niveaux de l'Etat, sans quoi la diversité culturelle de notre pays risque de s'appauvrir drastiquement.

A ce titre, nous souhaitons souligner plusieurs dimensions déterminantes pour le canton de Genève :

1. une rémunération et une couverture sociale appropriées des actrices et acteurs de la culture nécessitent une augmentation tant du soutien direct à la création, que du budget des institutions;
2. la volonté de mieux prendre en compte les différentes étapes du processus de création et de production, ainsi que le travail "invisibilisé", doit pouvoir s'appuyer sur des dispositifs spécifiques et un renforcement des moyens;
3. les enjeux de la globalisation et de la digitalisation posés aux industries culturelles (cinéma, musique) nécessitent d'investir de manière significative dans l'ensemble du secteur de l'économie numérique et créative;
4. les défis considérables posés à la culture du bâti afin de garantir un développement durable du territoire et un tissu culturel dense dans nos villes contemporaines, tout en offrant des espaces de travail à prix abordables, ne pourront être relevés que si des moyens suffisants sont mis à disposition;
5. le développement vers l'intérieur de l'agglomération représente une opportunité pour le réemploi et la réaffectation du bâti existant. Il permet non seulement de répondre aux besoins de logements et de places de travail, mais également de donner une place centrale dans le développement urbain à la culture, par la mise à disposition de surfaces destinées aux activités culturelles, de la création à sa diffusion. A cet égard, le canton de Genève développe une politique des lieux culturels, plus particulièrement dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), lequel constitue un projet majeur de ces prochaines années;
6. la culture du bâti peut avoir un effet de levier pour répondre aux enjeux de la transition écologique, notamment en termes de ressources.

Dans ce contexte, notre Conseil tient à s'assurer *a minima* que la part consacrée à l'encouragement culturel dans le budget actuel de la Confédération soit maintenue.

En effet, les taux de renchérissement des années 2022 et 2023 ainsi que la baisse générale des moyens de la Confédération à hauteur de 2 % qui sera opérée en 2024, ne seront de loin pas compensés par l'augmentation prévue dans le cadre du message culture dès 2025. Nous demandons par ailleurs au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'une augmentation plus importante des moyens de l'encouragement à la culture, avec comme cible, dès 2025, le rétablissement du seuil actuel du budget de la Confédération relevé par le taux de croissance de 0,2 % conformément à la décision du Conseil fédéral du 10 mars 2023. Il est primordial également que l'Office fédéral de la culture puisse bénéficier de l'augmentation des charges telles que planifiées pour son fonctionnement, afin de jouer son rôle structurant et rassembleur essentiel.

Enfin, pour répondre aux défis de l'urgence climatique et pour développer une action transversale des politiques publiques concernées par la culture du bâti, notre Conseil appuie la demande d'augmentation du crédit d'engagement pour le domaine d'encouragement de la culture du bâti de 4%, soit de 5,12 millions de francs pour atteindre 133,5 millions de francs, formulée par Alliance Patrimoine et Nike.

Tout en saluant le travail mené par la Confédération, notre Conseil remercie de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le message culture, et vous prie de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

## **Annexe : prise de position de la République et canton de Genève sur le Message de la Confédération concernant l'encouragement de la culture 2025 à 2028**

### **2.1 La culture, un environnement professionnel**

#### ***Rémunération équitable et sécurité sociale des acteurs culturels***

Nous partageons pleinement la préoccupation d'améliorer la situation de revenu des actrices et acteurs professionnels de la culture, notamment en prenant pour référence les rémunérations et les honoraires recommandés par les associations professionnelles, ainsi que la nécessité de mieux prendre en compte les situations de travail atypiques dans le secteur de la culture. De nombreuses démarches et initiatives en ce sens sont en cours dans les cantons et sur le plan intercantonal. Elles continueront ainsi à être renforcées et soutenues par le niveau national.

La problématique de la sécurité sociale et de la précarité des conditions de travail des actrices et acteurs culturels ne peut être résolue par l'encouragement de la culture uniquement. Par ailleurs, le lien entre amélioration du revenu et renforcement des retraites est évident. Nous voyons donc d'un œil très favorable l'intention de la Confédération de traiter ces sujets importants dans leur ensemble et de manière interdépartementale. Comme l'environnement professionnel des actrices et acteurs culturels se caractérise par des situations de travail atypiques, des adaptations sont nécessaires, en particulier dans le domaine des assurances sociales, pour trouver une solution durable à la problématique de la précarité. Le canton de Genève a intégré cet objectif dans sa nouvelle loi sur la promotion de la culture et de la création artistique et a initié une collaboration entre les départements chargés de la culture et de l'emploi afin d'aborder conjointement les problématiques liées à la condition professionnelle dans le domaine de la culture. Il s'engage également pour encourager fortement un versement de LPP dès le premier franc pour l'ensemble des actrices et acteurs du domaine de la culture.

Concernant les points relatifs à la prise en compte des compétences entrepreneuriales dans la formation ainsi qu'à la situation globale de la formation (question du nombre élevé de diplômés) :

Afin de mener ce chantier important, il convient de clarifier au préalable les rôles des différents intervenants et de s'accorder sur des buts et une stratégie commune. La formation relève en effet de la compétence des cantons et ce sont les services culturels des cantons et des villes qui, en premier lieu, sont impactés par l'augmentation du nombre de professionnelles et professionnels de la culture.

Nous tenons à relever que l'augmentation des diplômés dans le domaine de la culture n'est pas plus élevée que dans d'autres domaines. Par ailleurs, la précarité du domaine culturel en général n'est pas une conséquence du nombre de personnes diplômées.

Dans la recherche d'une meilleure adéquation entre l'attractivité des domaines d'études et la demande sur le marché du travail, il nous semble essentiel de prendre en compte le fait que des personnes formées peuvent apporter leurs compétences sur le marché du travail au sens large, pas seulement dans le domaine culturel, et être utiles à la société dans son ensemble. Cela nécessite de travailler sur la transférabilité des compétences et sur la formation continue, avec notamment des dispositifs de soutien ad hoc accessibles tout au long de la carrière des artistes, afin de créer des passerelles entre les secteurs d'activité culturelle et le reste du marché du travail. Durant les dernières décennies, les cantons ont œuvré pour mettre en place des formations de qualité, souvent axées sur toute une région ; les réflexions et actions futures pourront s'appuyer sur ce socle et valoriser leurs investissements en ce sens, tout comme leur insertion dans l'ensemble de l'économie créative.

#### ***Égalité des chances et diversité***

Nous saluons la volonté de poursuivre les efforts pour améliorer l'égalité entre femmes et hommes dans le secteur de la culture. Nous partageons le constat qu'il s'agit d'une question transversale qui devra être traitée à tous les échelons et dans tous ses aspects (représentation des femmes dans les organes de direction stratégiques, égalité salariale, visibilité du travail des femmes, maternité et carrière, etc.). Nous saluons également le fait que la notion de diversité soit élargie à l'origine sociale et culturelle, à la religion et aux convictions, à la langue, au handicap, à l'âge, etc.

Cela devra se manifester par des actions concrètes dans le cadre des programmes de soutien. A Genève, plusieurs appels à projets ont été lancés afin de favoriser de telles initiatives de la part des

actrices et acteurs de la culture, et les contrats de prestations ont été révisés, en intégrant des indicateurs dans le sens de la diversité, à la fois celle de la programmation et celles des équipes.

Nous partageons pleinement l'objectif de préserver l'intégrité psychique et physique des actrices et acteurs culturels, notamment en développant et en renforçant une politique de prévention contre le harcèlement sous toutes ses formes. A cet égard, cet objectif rejoint les efforts du canton de Genève et répond à sa politique en la matière.

## **2.2 Actualisation de l'encouragement de la culture**

### ***Encourager toutes les phases du travail de création***

L'adaptation des programmes de soutien afin de prendre en compte le travail accompli en amont et en aval de la production est très importante. Nous saluons pleinement cette perspective de promotion partagée au niveau cantonal, qui est déjà en partie établie. Cela est particulièrement pertinent dans une optique de développement durable. Dans le cadre de l'évolution de sa politique culturelle, le canton de Genève mettra en œuvre une vision élargie du soutien à la création comprenant des soutiens à la recherche et renforcera son soutien à la diffusion à la fois local, interrégional et international; il pourra pour cela s'appuyer sur l'expérience des bourses menée durant la pandémie Covid-19.

### ***Coopération transdisciplinaire***

Nous apprécions la volonté d'établir des modèles de soutien plus souples et axés sur les processus afin d'être en meilleure adéquation avec la réalité de la scène et de la production artistique.

### ***Mobilité et échanges***

Nous saluons l'intention d'assurer une présence de la création artistique et culturelle suisse sur le plan international tout en veillant à réduire son impact négatif sur le climat. Le canton de Genève a d'ores et déjà renforcé en ce sens les critères de son soutien à la diffusion et adapté ses contrats de prestations. Nous soulignons l'importance de renforcer l'engagement de la Confédération en faveur de la mobilité et des échanges au sein du pays, en tenant compte des besoins spécifiques des différentes conditions culturelles, linguistiques et structurelles.

## **2.3 La transformation numérique dans la culture**

Nous constatons que le thème de l'intelligence artificielle n'est pas abordé, et ce malgré l'impact transformateur de cette nouvelle technologie sur de nombreux domaines de la vie quotidienne, en particulier sur la culture et les créatrices et créateurs culturels. Les organismes d'encouragement sont confrontés à de nouvelles questions, parfois très complexes, sur l'utilisation, les opportunités et les risques, dont l'évaluation et l'anticipation dépassent souvent les capacités existantes et concernent tous les niveaux de l'encouragement public de la culture.

Nous suggérons donc que le message culture aborde ce thème sous ce titre. Comme il s'agit d'une tâche commune à tous les niveaux de l'État, il faudrait l'aborder dans le cadre du dialogue culturel national, où il serait possible de mener un dialogue structuré sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des produits culturels qu'elle génère, qui pourrait éventuellement déboucher sur des études sur les chances et les risques de la technologie dans le domaine culturel et sur des recommandations d'action sur l'utilisation des produits culturels générés par l'intelligence artificielle. En particulier, il s'agirait de prendre des mesures de protection des autrices et auteurs et interprètes.

### ***Des conditions-cadres équitables dans l'environnement numérique***

Nous saluons l'intention globale et soulignons les impacts significatifs de la transformation numérique dans le secteur de la culture. L'amélioration des conditions-cadres est nécessaire, que ce soit en termes de dispositifs d'encouragement, de compétences professionnelles, de connaissances juridiques ou d'organisation. Au-delà de ces aspects, la création de centres de compétences spécifiques, comme c'est le cas dans le domaine de la conservation du patrimoine, nous paraît être judicieuse, tout en veillant à une complémentarité des soutiens : en effet l'environnement numérique doit être compris comme un écosystème complet essentiel pour le dynamisme de l'économie numérique dans son ensemble. Il doit ainsi être soutenu à toutes les étapes de la création, de la recherche jusqu'à la diffusion.

### ***Collectionner, archiver et mettre en valeur le patrimoine culturel numérique***

Nous saluons l'intention d'opérer une transformation numérique complète des musées et des bibliothèques.

À l'heure de la crise énergétique et de la raréfaction des ressources, nous nous interrogeons en revanche sur la pertinence de la mission de numérisation des collections d'objets analogiques. Une analyse fine des publics visés et des potentialités de mise en valeur doit être réalisée parallèlement à l'objectif de numérisation, pour déterminer le rapport entre les coûts et les bénéfices. Ce d'autant plus que la conservation à long terme des données coûte cher et nécessite des compétences métier spécifiques.

La mutualisation des compétences est nécessaire. Nous appelons en ce sens à une collaboration accrue avec le monde des archives, qui dispose des compétences et des connaissances nécessaires en termes de collecte et de conservation du patrimoine sous forme numérique.

### ***Cohabitation de l'analogique et du numérique***

Nous saluons le fait de considérer le numérique et l'analogique comme complémentaires.

## **2.4 La culture, une dimension de la durabilité**

### ***Vers des pratiques culturelles ménageant les ressources***

Nous saluons l'intention globale. La question de la nature des incitations et des mesures à prendre pour favoriser une utilisation durable des ressources fait l'objet d'un groupe de travail des cantons. Nous sommes donc favorables à une collaboration entre instances étatiques, seule à même, permettra d'atteindre des buts communs. A Genève, le critère d'écoresponsabilité fait désormais partie des objectifs et critères de l'ensemble des soutiens octroyés aux projets et aux institutions, et un soutien-pilote pour la durabilité dans le domaine du livre a été proposé à toutes les maisons d'éditions conventionnées avec le canton.

### ***Cohésion sociale et promotion de la diversité culturelle***

Nous notons que l'objectif de cohésion sociale semble compris comme l'apanage de la seule culture amateur. Or, ce n'est pas seulement le domaine amateur qui contribue à resserrer les liens sociaux, mais aussi et surtout les institutions et l'offre culturelle du domaine professionnel. C'est pourquoi les mesures visant la participation culturelle et la promotion de la diversité culturelle doivent également cibler l'accompagnement de la culture professionnelle dans ses démarches d'ouverture à la population dans toute sa diversité. Dans ce contexte, les cultures amateur et professionnelle peuvent unir leurs forces. Le projet de Capitale culturelle suisse (voir également page 73) est une occasion de faire le lien entre culture amateur et culture professionnelle.

### ***Développement qualitatif de l'environnement bâti***

Nous saluons l'intention globale de promouvoir la culture du bâti en tant que facteur d'épanouissement individuel et collectif et contributeur à l'économie globale (industrie du bâtiment, artisanat traditionnel auxquels on peut ajouter le tourisme). Les objectifs de la Déclaration de Davos doivent se poursuivre.

Pour répondre aux enjeux du développement durable, le canton de Genève entend mettre l'accent sur la réaffectation du bâti existant dans une perspective de réemploi. La reconversion vers d'autres usages s'inscrit en effet dans une vision patrimoniale dynamique qui conjugue l'utilisation effective de l'espace et le recyclage de bâtiments industriels, à l'instar de nombreuses villes européennes. La Suisse est riche d'exemples inspirants. La réaffectation touche également des bâtiments à haute valeur patrimoniale et permet de valoriser le patrimoine dans ses valeurs d'usage et de mémoire collective. Cette politique offre des perspectives pour des projets de lieux culturels tout en révélant les potentialités du bâti existant.

### ***Conservation et développement du patrimoine culturel et accès à celui-ci***

La segmentation du patrimoine culturel proposée dans le message culture nous semble problématique dans la mesure où elle confond la typologie du patrimoine (matériel et immatériel) avec les supports utilisés pour conserver les informations (patrimoine numérique). Ce dernier est présent dans tous les types de patrimoine culturel au même titre que les supports analogiques (parchemin, papier, vidéo). Il nous semble donc important de ne pas en faire un élément typologique. Nous saluons également la

volonté d'améliorer la collaboration et la coordination entre les actrices et acteurs impliqués dans la conservation du patrimoine culturel, de même que la nécessité formulée de définir une stratégie globale de conservation du patrimoine culturel qui aille au-delà des barrières institutionnelles. Nous estimons donc qu'il est essentiel d'inclure les archives dans le processus. Les lacunes relevées dans le recensement du patrimoine culturel ne concernent pas exclusivement le patrimoine culturel immatériel de la Suisse, mais aussi le patrimoine de personnes et d'institutions qui ne sont pas visibles dans la société.

Le message culture utilise le terme de « tension » pour décrire les relations entre le passé, le présent et le futur. Nous préférons de notre point de vue parler davantage d'interdépendance ou de relations.

Par ailleurs, le périmètre des institutions de conservation de patrimoine comprend, selon notre définition, tant les services d'archives que les bibliothèques, les musées et les collections. Il nous paraît dès lors peu judicieux d'exclure les musées des institutions de conservation du patrimoine tout en les y intégrant par les services d'archives.

### ***Gestion du patrimoine culturel au passé problématique***

Nous saluons l'exigence de transparence totale dans le cadre d'artefacts liés à des événements historiques controversés ou problématiques et sommes absolument d'accord avec le constat général effectué.

## **2.6 La gouvernance dans le domaine culturel**

« La notion de gouvernance (...) implique un pilotage de la politique culturelle incluant tous les acteurs concernés » : le terme de pilotage n'est pas approprié ici. En effet, cela induit la présence d'un niveau étatique légitimé à diriger (*Richtung vorzugeben*), ce qui en l'état ne nous semble pas admissible institutionnellement parlant. C'est pourquoi la voie du Dialogue culturel national doit être poursuivie de manière conséquente, car elle implique les différents niveaux de l'État sur un pied d'égalité. Nous préférons que la politique culturelle suisse continue à être menée en bonne intelligence et en concertation entre les différents échelons étatiques, sans remise en cause des compétences normatives et décisionnaires des collectivités et autorités concernées. C'est le rôle de tous les partenaires du Dialogue culturel national d'assurer le cadre de ce processus commun, tout comme le principe de la « coalition des volontés », qui repose sur l'engagement des partenaires vers un objectif commun.

### ***Renforcement de la coopération et de la coordination***

Nous saluons la volonté de poursuivre le Dialogue culturel national entre acteurs étatiques, de même que le dialogue avec les associations culturelles. Un tel échange suivi entre partenaires constitue également le socle de la nouvelle politique culturelle genevoise, dès lors que les principes de concertation entre collectivités publiques et de consultation des milieux culturels sont désormais inscrits dans notre constitution à la suite du vote de l'initiative populaire *Pour une politique culturelle cohérente à Genève*. Des Etats généraux de la culture seront proposés en début de chaque législature, auxquels la Confédération peut, si elle le souhaite, être associée.

Le canton de Genève prend acte de la proposition de la Confédération s'agissant de l'évaluation du Dialogue culturel national. Nous estimons toutefois que cette évaluation ne doit pas être effectuée par la Confédération seule et demandons que les objectifs et modalités de celle-ci puissent être discutés au sein du Dialogue culturel national lui-même.

Est également intéressante la proposition de créer des formats d'échange réguliers avec les associations culturelles, auxquels il serait souhaitable que les partenaires du Dialogue culturel national puissent être associés, sous une forme à convenir. Aussi nous proposons que cette question des formats et de l'articulation des deux types de dialogue soit examinée dans le cadre de l'évaluation proposée du Dialogue culturel national.

### ***Ajustement entre la politique culturelle et les autres politiques sectorielles***

L'initiative d'œuvrer à la prise en compte des enjeux culturels dans les différentes politiques sectorielles nationales est excellente et les bénéfices seront évidents pour l'ensemble des actrices et acteurs. La question des assurances sociales, soit la collaboration entre l'OFC et l'OFAS, n'est pas mentionnée dans ce chapitre, mais est largement abordée aux points 2.1 et 5.1 et nous paraît ressortir de la même intention. À noter que des démarches similaires de collaboration intersectorielle sont d'ores et déjà

menées dans les cantons, et que cette nouvelle dynamique au niveau national soutiendra encore leurs efforts. A Genève, comme dit plus haut, une collaboration a été initiée par le département chargé de la culture avec le département chargé de l'économie et de l'emploi, s'ajoutant aux politiques transversales conduites de longue date avec les départements chargés de l'instruction publique et du territoire. De ce fait, nous soutenons particulièrement l'intégration des objectifs de politique culturelle aux différentes politiques sectorielles qui lui sont de fait liées, notamment en termes d'aménagement du territoire, de réaffectation du bâti existant, de rénovation et de construction de nouveaux équipements ou lieux de travail. Une coordination en amont reste à privilégier, par exemple lors de l'élaboration de grands projets pour des quartiers de qualité répondant aux besoins de leurs habitants dans tous les aspects de la vie quotidienne.

### **Statistiques et suivi des activités culturelles**

Nous remercions la Confédération pour cet engagement essentiel au monitoring de la politique culturelle nationale qu'elle est seule à pouvoir porter.

À noter que la création récente de l'Observatoire romand de la culture, à la suite de l'Osservatorio culturale della Svizzera italiana existant depuis 2007, marque d'ores et déjà une volonté forte de disposer d'outils d'analyse performants au niveau régional pas uniquement quantitatifs mais aussi qualitatifs. Une complémentarité est ainsi à rechercher avec ces observatoires qui viennent compléter l'approche généraliste de la Confédération, et ce en coordination avec les fournisseurs de données (généralement les cantons), dont les contextes spécifiques doivent être pris en considération.

**Au terme de ce chapitre consacré aux enjeux, nous considérons que les points suivants ne sont pas suffisamment pris en compte dans le message culture :**

### **Renchérissment et moyens à augmenter :**

Si les grands axes définis en termes de contenu et les mesures de développement proposées dans le message culture sont réjouissants, le cadre financier fixé nous interroge. Les taux de renchérissement exceptionnellement élevés des années 2022 et 2023, qui étaient nettement supérieurs à ceux anticipés dans le message culture 2021-2024, ne seront visiblement pas compensés, d'après ce qu'on lit au chap. 7 (*Commentaires des arrêtés de crédit*). À cela s'ajoute la baisse générale à hauteur de 2 % des moyens prévue pour 2024. La croissance de 0,2 % (en termes réels) et de 1,25 % (en termes nominaux) ayant servi de référence pour les moyens financiers demandés n'équivaut donc pas à une réelle croissance. Comme ni le bond de l'inflation constaté en 2022 et 2023 ni la baisse générale ne sont pris en compte, les moyens à disposition pour la mise en œuvre du Message culture 2025-2028 seront donc bien inférieurs, en termes réels, à ceux déployés durant la période précédente, de 2021 à 2024.

C'est là un signal inquiétant envoyé à la culture, qui ne correspond en rien aux objectifs ambitieux et aux déclarations d'intention formulés dans le Message culture. Le canton de Genève est d'avis que les moyens financiers doivent impérativement être revus à la hausse, de manière au moins à compenser le renchérissement de 2022 et 2023 ainsi que les économies prévues pour 2024.

Par ailleurs, un soutien renforcé pour permettre à toutes les actrices et acteurs du domaine de la culture d'accéder à une protection sociale conséquente est absolument nécessaire.

Pour répondre aux défis de l'urgence climatique et pour développer une action transversale des politiques publiques concernées par la culture du bâti, nous appuyons la demande d'augmentation du crédit d'engagement pour le domaine d'encouragement de la Culture du bâti de 4%, soit de 5,12 millions de francs pour atteindre 133,5 millions de francs, formulée par Alliance Patrimoine et Nike.

### **Nécessité de mener une discussion sur les priorités à fixer :**

Même si les moyens de la Confédération restent au même niveau, voire légèrement augmentés, il sera nécessaire de faire des choix, de renoncer à certaines prestations, afin de répondre aux nouveaux enjeux identifiés. Or les modalités de cette priorisation ne sont pas abordées explicitement dans le Message culture. Nous demandons que celle-ci puisse se faire en concertation avec les partenaires aux niveaux cantonal et communal, dans le cadre du Dialogue culturel national. Cela est d'autant plus indispensable que les cantons comme les villes sont d'ores et déjà confrontés à une pression budgétaire importante en raison principalement de l'objectif de rémunérer équitablement les actrices et acteurs du domaine culturel, mais aussi de l'objectif d'écoresponsabilité. Le canton de Genève a d'ores et déjà



inscrit des moyens supplémentaires dans ses budgets, ce qui ne permettra de répondre que partiellement à ces défis de taille, lesquels nécessitent une union des forces.

#### **Information en matière culturelle :**

Un champ thématique n'est quasiment pas abordé dans l'actuel message culture ; il s'agit de l'information en matière culturelle. Cette thématique joue pourtant un rôle primordial, tant pour la diffusion que pour la médiation de la création artistique, sans oublier le domaine de l'assurance qualité et en particulier celui de son développement ultérieur. La possibilité de mener une réflexion et des débats nuancés est en effet indispensable pour les acteurs culturels, et offre des repères essentiels pour le public. Comme les initiatives et les organisations de ce type interviennent généralement aux niveaux suprarégional et national, un engagement de la Confédération serait tout à fait souhaitable dans ces domaines. Le fait de limiter le soutien aux formats participatifs de médiation dans le contexte de la participation culturelle n'est pas satisfaisant pour cette thématique, ni pour le degré d'urgence qui s'y rattache.

#### **Domaine amateur :**

De surcroît, comme le domaine amateur (et notamment le secteur associatif, qui joue un rôle très important tant pour la société que pour le secteur culturel professionnel) se trouve fortement sous pression depuis la crise entraînée par le coronavirus et comme les besoins de transformation sont importants, il nous semble que les domaines de la culture amateur et du bénévolat ne sont pas suffisamment représentés dans le Message culture.

### **3. Politique culturelle de la Confédération**

#### **3.1.2 Priorités de la Confédération**

Comme déjà dit, nous adhérons à l'identification de ces six champs d'action et aux priorités définies, qui nous paraissent pleinement justifiées et importantes.

#### **Champ d'action « La culture, un environnement professionnel »**

Nous soutenons la notion de renforcement de compétences spécialisées et de prestations de services sur des questions professionnelles (offre de conseil). Le soutien aux projets nationaux est garant de qualité (formation des associations locales, partage de connaissances et know-how) et de cohérence sur l'ensemble du territoire. En effet, des initiatives sont en cours dans les cantons – tant au niveau local que régional – qu'il conviendra de poursuivre dans une optique de fédéralisme. À noter que nous privilégions, dans ce domaine, l'intégration des offres existantes et le soutien de structures extra-étatiques portées par des professionnelles et professionnels de terrain. A Genève comme ailleurs, la période de pandémie a eu pour effet positif un renforcement des organisations professionnelles dans leur rôle de conseil auprès des actrices et acteurs du domaine culturel. Des initiatives telles que la création d'une coopérative de salariat ou d'un dispositif pilote d'incitation à la rémunération ont émergé, que le canton de Genève accompagne et soutient.

Beaucoup d'organisations s'engagent aussi pour proposer des barèmes de rémunération, qui permettent ensuite de garantir une équité de traitement aux professionnels.

La volonté d'améliorer la couverture sociale, en particulier de celles et ceux qui se trouvent dans des situations d'emploi atypiques, est importante et pleinement justifiée.

#### **Champ d'action «Transformation numérique dans la culture»**

Nous soutenons l'introduction d'un dépôt légal des contenus numériques auprès de la Bibliothèque nationale, qui s'étend ainsi au support numérique, une pratique déjà très bien ancrée dans le monde analogique (Helvetica). Nous soulignons néanmoins la nécessité de le faire en collaboration avec certaines institutions, comme la Bibliothèque de Genève, qui ont déjà introduit une telle pratique, dans un souci de mutualisation des compétences et des ressources.

#### **Champ d'action «La culture, une dimension de la durabilité»**

La diffusion au niveau national – entre les régions linguistiques – doit également être priorisée ici.

Nous nous réjouissons du soutien promis à l'inclusion et à l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap ainsi que celui apporté au secteur associatif et au bénévolat dans le domaine amateur. L'inclusion est également l'un des axes forts de la nouvelle politique culturelle genevoise, avec par exemple l'appel à projet Métamorphoses, mis en place afin de soutenir les organismes culturels dans leur volonté de rendre leurs pratiques plus inclusives et participatives.

Nous saluons également l'engagement de la Confédération en faveur d'une culture du bâti de qualité afin de favoriser un environnement bâti durable et le soutien à l'Alliance de Davos. Toutefois, pour répondre aux défis de l'urgence climatique et pour développer une action transversale des politiques publiques concernées par la culture du bâti, nous appuyons la demande d'augmentation du crédit d'engagement pour le domaine d'encouragement de la Culture du bâti de 4%, soit de 5,12 millions de francs pour atteindre 133,5 millions de francs, formulée par Alliance Patrimoine et Nike.

### **Champ d'action « Le patrimoine culturel, mémoire vivante »**

En ce qui concerne le passé colonial de l'Europe, il ne s'agit pas uniquement d'étudier et d'interroger à nouveau les références historiques (recherche de provenance), mais aussi de les placer en contexte au moment de les mettre en valeur, de questionner les récits correspondants et d'en offrir une différenciation en adoptant des perspectives multiples.

Dans ce contexte de mise en valeur, il convient également d'apporter un éclairage critique sur d'autres thématiques, telles que le sexisme, la glorification de la violence, etc., tout au moins dans les collections et les fonds publics, et d'en proposer une contextualisation critique au moment de les mettre en valeur, tout en veillant au risque d'instrumentalisation en faveur de l'une ou l'autre des thématiques mises en évidence.

La création d'une plateforme centrale pour la recherche de provenance des biens culturels constitue une mesure importante et appropriée pour faire face à la difficulté posée par les provenances incertaines et problématiques. Nous estimons que cette plateforme devrait être exploitée par la Confédération, car son impact et sa légitimité s'en trouveraient renforcés. Il serait envisageable de la rattacher au Musée national en tant que centre de compétences, à l'instar du Centre des collections à Affoltern. Ce rattachement pourrait être réglé par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance, car la loi sur les musées offre déjà la base juridique nécessaire à cet effet.

Le fait de centraliser les informations contribuera au développement qualitatif et quantitatif de la recherche sur la provenance. Cela devrait toutefois se faire en tenant compte des instruments déjà existants dans ce domaine au niveau tant national qu'international.

### **Champ d'action « La gouvernance dans le domaine culturel »**

Nous saluons l'engagement de la Confédération pour une meilleure coordination et coopération entre la culture et d'autres politiques sectorielles, notamment l'aménagement du territoire. Cet objectif devrait être porté à tous les échelons afin de garantir sa faisabilité.

## **3.2 Acteurs de la politique culturelle de la Confédération**

### **3.2.2 Pro Helvetia**

#### ***Priorités thématiques***

Les programmes spécifiques d'encouragement de Pro Helvetia donnent lieu à des interventions ayant un impact puissant dans le système d'encouragement fédéral et requièrent donc une action coordonnée et complémentaire qui puisse tenir compte des mesures déjà existantes du côté des partenaires impliqués dans le système d'encouragement.

## **5. Mesures d'encouragement**

L'introduction du chapitre 5, qui formule les objectifs fixés, ne fait pas mention du patrimoine culturel (mais uniquement de la création culturelle, de l'offre culturelle et de l'accès à la culture), alors même que les sous-chapitres 5.3 et 5.4 portent explicitement sur le thème du patrimoine culturel.

## 5.1 Création culturelle professionnelle en général

### 5.1.1 Sécurité sociale des travailleurs culturels

#### Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028

##### ***Centre de conseil et de services pour les acteurs culturels***

Nous nous félicitons des mesures prévues par la Confédération en lien avec la sécurité sociale des travailleuses et travailleurs culturels. Nous saluons en particulier la volonté d'apporter un soutien à la mise en place d'un centre de conseil et de services pour les actrices et acteurs culturels. À cet égard, il nous semble important que les partenaires existants (notamment Suisseculture Sociale) y soient associés de façon conséquente et qu'un tel centre de services soit financé à long terme par la Confédération. Les cantons n'auront pas la possibilité par la suite de reprendre à leur compte les moyens nécessaires à l'exploitation, puisque les directives relatives aux recommandations de la CDAC excluent explicitement la prise en charge de coûts d'exploitation<sup>1</sup>.

Les initiatives visant à promouvoir le recours aux services dans le secteur culturel, telles que les coopératives de travailleuses et travailleurs comme celle qui est en cours de création à Genève, ainsi que les mesures ayant pour but l'amélioration des conditions salariales, interviennent aux niveaux local et régional, et devraient pouvoir être poursuivies si elles sont jugées utiles et complémentaires aux futures mesures nationales.

Nous considérons également comme une chance importante la volonté de mieux faire connaître aux amateurs la procédure simplifiée de décompte prévue par la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (loi sur le travail au noir, LTN).

Les documents à fournir et les formulaires accompagnant les demandes doivent être adaptés par l'Office fédéral de la culture aux besoins du secteur culturel et diffusés systématiquement et de manière ciblée, notamment par le biais des associations soutenues par l'Office fédéral de la culture et des partenaires publics impliqués dans le système d'encouragement (cf. à ce sujet la communication homogène des mesures Covid pour le secteur culturel).

##### ***Améliorations dans la prévoyance vieillesse et l'assurance-accidents facultative***

L'amélioration de la prévoyance vieillesse et de l'assurance-accidents facultative forme un des points névralgiques en rapport avec la sécurité sociale des actrices et acteurs culturels. Les mesures mises en œuvre par la Confédération, les cantons et les villes n'ont pas apporté l'amélioration sensible escomptée ; elles poussent en outre les actrices et acteurs publics de l'encouragement à endosser un rôle semblable à celui d'un employeur. C'est principalement ce qui explique les réserves des cantons et leur retenue quant à la mise en œuvre des recommandations relatives aux cotisations de prévoyance dans le cadre de l'encouragement destiné aux personnes. Ainsi, nous sommes d'avis qu'il n'est pas possible d'obtenir des améliorations réellement substantielles, durables et efficaces autrement que par des adaptations du droit des assurances sociales et, plus particulièrement, par une meilleure prise en compte des situations de travail atypiques, comme c'est déjà en partie le cas à Genève.

##### ***Rémunération équitable des acteurs culturels***

Concernant le principe de « dérogation » pour la « relève » ou les « petites productions », il serait préférable d'encourager les associations professionnelles à étoffer leurs recommandations en arrêtant une échelle progressive des salaires tenant compte de l'expérience, mais garantissant à tous et toutes une rémunération équitable.

Un accès numérique et centralisé aux recommandations pour une rémunération équitable des actrices et acteurs culturels représente une condition essentielle à leur diffusion et à leur application. Ce n'est qu'ainsi que les développements nécessaires des recommandations pourront être largement communiqués et mis en œuvre. Il est donc important que la Confédération s'engage en la matière. Ces recommandations au niveau national peuvent être affinées et précisées au niveau cantonal, notamment à l'aide de dispositifs permettant un calcul des rémunérations prenant en compte toutes les situations et étapes de travail, à l'instar d'une démarche menée à Genève dans le domaine des arts visuels.

<sup>1</sup> Directives du 10 novembre 2022 relatives aux recommandations de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) concernant les demandes de soutien financier de projets culturels d'intérêt national, art. 7 *Critères pour l'examen des demandes*.

Nous approuvons aussi le fait que la Confédération (Office fédéral de la culture et Pro Helvetia) donne à l'avenir, dans l'encouragement qu'elle fournit, davantage de poids aux étapes de création de valeur en amont et en aval de la production proprement dite, et que les possibilités de rémunérer le travail artistique de façon plus différenciée soient ainsi étendues.

### **5.1.3 Diffusion, promotion et échanges culturels à l'étranger**

#### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

##### ***Résidences et voyages de recherche***

Les offres de soutien doivent répondre aux besoins de l'ensemble des actrices et acteurs culturels. Le Message culture ne fait pas mention et ne tient pas compte des offres destinées aux parents. Comme les résidences à l'étranger ne sont souvent pas compatibles avec l'accomplissement des obligations familiales, il faudrait créer des offres correspondantes pour la période de recherche et les phases de développement en Suisse également.

### **5.1.4 Prix suisses de la culture**

#### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

Nous saluons le fait que la Confédération ait procédé à une évaluation de l'attribution des Prix suisses de la culture et soutenons les adaptations prévues.

### **5.2. Domaines d'encouragement**

D'une manière générale, les évolutions envisagées dans les domaines d'encouragement sont encore peu définies. Nous souhaitons que les modifications des dispositifs puissent être conçues en concertation avec les cantons et les villes. Cela d'autant plus dans le cas où des choix et priorisations doivent être opérés ou impliqueraient des conséquences financières indirectes sur les cantons.

### **5.2.2 Arts visuels**

##### ***Professionnalisation et transformation numérique***

Nous partageons l'avis présenté selon lequel l'évolution technologique rapide exige de nouvelles compétences de la part des actrices et acteurs culturels, mais nous estimons qu'il est urgent d'affiner et de préciser l'extension qui est prévue au niveau de l'encouragement à fournir. A Genève, après le déploiement des premiers soutiens via Cinéforum, de nouvelles aides à la création numérique (tous domaines artistiques confondus) sont prévues dès 2024.

##### ***Conditions de travail***

Le canton de Genève est aussi d'avis qu'il reste à faire dans ce domaine, même si la prise de conscience et le changement de paradigme opérés en la matière sont déjà réjouissants. Cela dit, il ne faut pas non plus dénier aux actrices et acteurs culturels la responsabilité qui leur incombe d'aménager eux-mêmes leur propre situation de travail : les artistes sont à l'initiative de propositions d'amélioration de leurs conditions de travail, telle que la coopérative de salariat mentionnée plus haut, qu'il conviendra d'accompagner en faisant le lien avec les institutions. A Genève, le soutien à Action intermittence, fonds d'encouragement à l'emploi pour les travailleuses et travailleurs culturels salariés, a été renforcé en 2023.

### **5.2.3 Design et conception de jeux vidéo**

#### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

##### ***Promotion des industries créatives***

Les moyens mis à disposition par la Confédération pour ce domaine d'encouragement sont déjà trop faibles aujourd'hui. Si ces moyens sont octroyés à encore moins de personnes, on est en droit de se demander si le système d'encouragement en tant que tel garde une quelconque efficacité.

## 5.2.4 Arts de la scène

### ***Diffusion et promotion à l'intérieur du pays***

Le canton de Genève partage la position de principe de la Confédération selon laquelle la diffusion est systématiquement liée à l'encouragement de la production et, en particulier, à une mise au clair des processus de production. Les efforts des cantons, des villes et des organismes privés qui encouragent la culture visent en particulier à clarifier la répartition des tâches entre les producteurs, les institutions et les partenaires participant à l'encouragement. Cette répartition peut varier d'une région linguistique à l'autre, mais elle doit être compréhensible de l'extérieur et plus transparente. De plus, le projet actuel des cantons prévoit l'élaboration d'un vocabulaire commun.

Concernant la "faible diffusion des spectacles en Suisse" dont il est fait état dans le message culture, nous relevons qu'au sein d'une même région linguistique les spectacles tournent, et que des nouvelles dynamiques au niveau national pourront être stimulées en s'appuyant sur les expériences régionales. A ce titre, les dispositifs romands favorisant la diffusion et les réseaux de coproductions (Corodis et Label+) sont actuellement renforcés pour répondre aux nouveaux enjeux, notamment liés au temps de travail (répétitions et reprise), à la rémunération et à la durée de vie des spectacles. Jouer les pièces plus longtemps apporte en effet une considérable plus-value en termes de retour artistique, de qualité de l'œuvre, d'accessibilité aux publics et de médiation.

Le Canton de Genève a également co-initié un nouveau fonds de soutien interrégional, avec la France voisine, pour favoriser la circulation des œuvres au-delà de ses frontières.

Enfin, la volonté de "lier systématiquement l'aide à la diffusion et l'aide à la production", si elle est à saluer dans son intention, manque encore de précision en terme de mesures concrètes, avec la crainte que seuls les projets dont la diffusion serait déjà garantie ne soient soutenus.

### ***Diffusion et promotion à l'étranger***

Il est important que des échanges bilatéraux, sectoriels puissent aboutir à des solutions pour que la Suisse puisse faire partie des programmes de l'Union européenne. Le fait d'en être exclus affaiblit les actrices et acteurs en Suisse de façon considérable et rend impossible toute compétitivité.

Il nous paraît en outre indispensable de favoriser les déplacements durables, en prenant en compte dans le cadre des soutiens aux tournées par exemple d'autres activités que celle purement de représentation (médiation, workshops, rencontres professionnelles...).

## **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

### ***Encouragement de la création artistique : soutien orienté vers les processus***

Les mesures sont accueillies très favorablement, en particulier l'encouragement des répétitions de reprises, qui contribuera à la mise au clair souhaitée des processus de production, à une amélioration de la qualité et à la durabilité de la production culturelle. Dans ce cas, la Confédération devrait pouvoir prendre à sa charge l'ensemble des coûts liés à une reprise. Sinon, il faut garantir une coordination avec les mesures prises au niveau des cantons.

### ***Diffusion et promotion à l'intérieur du pays***

Le fait que la Confédération contribue à soutenir les mesures prévues par les cantons et les villes est pour nous un signe de reconnaissance de leurs engagements dans ce domaine. Parallèlement, la Confédération doit mieux assumer sa responsabilité de diffusion au sein de la Suisse, pas uniquement au-delà des frontières linguistiques, mais aussi par-delà les frontières régionales et structurelles. Les contributions à l'exploitation de productions existantes, notamment dans le sens de l'élargissement du public dans les régions disposant de faibles structures, sont dans l'intérêt central d'une politique culturelle qui devrait impérativement donner la priorité aux mesures favorisant la cohésion. À cet égard, la Confédération pourrait jouer un rôle tout à fait central de trait d'union entre la ville et la campagne.

Il serait intéressant d'intégrer une réflexion plus poussée autour des régions limitrophes, comme le "Grand Genève", qui n'est pas situé à l'intérieur du pays, mais pas non plus à proprement parler à l'étranger.

### ***Diffusion et promotion à l'étranger***

Les contributions au développement prévues pour les "troupes" constituent à nos yeux une mesure très importante et efficace. A ce titre, nous proposons d'employer plutôt le terme de "compagnies", plus approprié en français pour traduire le terme allemand de "Gruppen". Le terme de "troupes" faisant plutôt référence à la tradition française ou à des groupes d'artistes rémunérés à l'année, par exemple reliés à une institution culturelle.

### ***Conditions de travail***

Lors de l'évaluation des demandes, les cantons tiennent principalement compte de facteurs tels que la diversité, l'égalité des chances et des conditions de travail équitables. Par conséquent, le canton de Genève se félicite des adaptations apportées à cet égard à la pratique d'encouragement de Pro Helvetia.

## **5.2.5 Littérature**

### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

Nous saluons globalement la volonté de la Confédération de soutenir toutes les étapes de création dans le domaine de la littérature, mais rappelons qu'il existe encore de larges parts de travail non rémunéré dans les étapes ultérieures de la chaîne de production du livre. Par exemple, dans les maisons d'édition qui œuvrent encore souvent partiellement de manière bénévole à la diffusion de la littérature suisse.

Le canton de Genève tient à saluer tout particulièrement l'engagement de la Confédération pour la bande dessinée. Une telle reconnaissance tombe à point nommé au moment où le Conseil d'Etat s'apprête à soumettre au parlement un projet de loi pour soutenir la création d'un Musée dédié au 9e Art. Genève est tout particulièrement intéressé à ce que la coordination suprarégionale du soutien à ce domaine avec les villes et les cantons intéressés soit renforcé. La Confédération a certainement un rôle à jouer en ce sens et peut s'appuyer sur le Réseau BD Suisse, dont l'engagement vise à renforcer la promotion du médium au niveau suisse et international. En ce sens, un prix fédéral dédié au 9e Art (bande dessinée, illustration) serait bienvenu : le canton de Genève, qui organise avec la Ville de Genève, les Prix Rodolphe Töpffer, est disposé à en discuter avec l'Office fédéral de la culture.

### ***Encouragement de la création artistique***

Nous saluons le renforcement prévu des activités d'encouragement dans le domaine de la bande dessinée au travers des nouvelles mesures proposées ainsi que celui de la coordination suprarégionale assurée par Pro Helvetia.

### ***Professionnalisation du secteur littéraire***

Nous approuvons explicitement le fait d'intégrer des mesures relevant de la recherche et du développement, ainsi que l'accent mis sur le développement général des compétences des acteurs littéraires, notamment par le biais de l'accompagnement individuel, du mentorat, d'ateliers ou de colloques. De plus, nous sommes également satisfaits des aides structurelles accordées aux maisons d'édition en lien avec la transformation numérique.

### ***Promotion de l'édition***

S'il est certes souhaitable que la Confédération accorde des contributions structurelles à des projets de diffusion numériques, nous relevons que ceux-ci ne sont pas une solution satisfaisante aux problèmes liés à l'écologie.

## **5.2.6 Musique**

### ***Point de la situation***

### ***Encouragement de la création artistique***

Nous saluons expressément le fait que les formes de musique populaires et actuelles, comme la pop, le rap et l'électro, soient pris en compte dans l'encouragement accordé et que les lacunes flagrantes en matière de soutien dans ce domaine soient ainsi durablement comblées.

### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

Le message culture thématise un grand nombre de problématiques qui caractérisent le domaine des musiques actuelles : rémunération, nouvelles formes de travail collectif, importance des plateformes et labels, élargissement des soutiens à toute la chaîne de la production musicale, pertinence de lier tournées et résidences. Comme les besoins sont importants pour répondre à ces défis dans un domaine jusqu'à présent peu soutenu, nous pensons qu'une réflexion doit être ouverte sur une éventuelle intégration des plateformes de diffusion numériques dans les modèles de création de valeur (avec par exemple une "lex Spotify" par analogie avec la "loi Netflix").

Par ailleurs, il nous paraît important de réfléchir à la possibilité d'instituer des soutiens pluriannuels dans ce domaine, comme c'est d'ores et déjà le cas dans les arts de la scène (conventions de soutiens conjointes entre Pro Helvetia, villes et cantons).

### **Renforcement de l'égalité des chances et de la diversité**

Le renforcement de l'égalité des chances et de la diversité est une mesure particulièrement urgente et judicieuse dans le domaine de la musique. L'étude préliminaire commandée par Pro Helvetia sur l'égalité des sexes constitue une première base pour des améliorations spécifiques aux genres dans le domaine de l'encouragement. Le canton de Genève estime toutefois que la thématique *Égalité des chances et diversité* – prévue initialement – doit être approfondie par une étude principale.

### **Diffusion et promotion au niveau international**

Nous trouvons les mesures prévues en lien avec la *diffusion et la promotion au niveau international* tout à fait judicieuses. Cependant, elles ne doivent pas seulement se rapporter explicitement à la diffusion au niveau international, mais aussi être appliquées de la même manière à la diffusion de part et d'autre des frontières linguistiques au niveau national. Il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité d'apporter un soutien structurel aux labels musicaux, comme initié dans le canton de Genève.

### **Transformation numérique et nouvelles formes de diffusion**

Si l'extension de l'encouragement aux plateformes et labels indépendants dans le contexte de la *transformation numérique et des nouvelles formes de diffusion* nous semble judicieux, nous pensons toutefois que les domaines à promouvoir et les objectifs à viser devraient encore être mieux précisés. Le soutien devrait être non seulement fortement renforcé, mais aussi destiné à l'ensemble de la chaîne de création.

## **5.2.7 Cinéma**

### **Point de la situation**

Nous nous félicitons de l'analyse lancée en 2023 et visant à étudier les évolutions dans le secteur audiovisuel, et plus précisément au niveau de l'encouragement du cinéma et de son développement. Cette étude nous paraît tout à fait judicieuse au vu du contexte cinématographique, qui est en rapide mutation. Il convient également de saluer expressément l'extension de la promotion de la production cinématographique suisse à l'intérieur du pays également, de même que la meilleure prise en compte dans l'encouragement des formats numériques innovants. Le Message culture aborde un sujet important avec la question de l'encouragement ou même de la conversion vers un mode de production plus durable (« green filming ») ; néanmoins, nous estimons que les objectifs et les mesures à viser en la matière pourraient tout à fait être formulés de manière un peu plus ambitieuse.

### **Numérisation et développements technologiques**

Face à un environnement de plus en plus exigeant, un engagement plus marqué de la Confédération serait souhaitable en vue de stabiliser la diversité actuelle du paysage cinématographique suisse. À l'évidence, la responsabilité en la matière est vue comme relevant uniquement des communes, des villes et des cantons, ce qui ne nous semble pas judicieux.

Les cinémas jouent un rôle indispensable dans la visibilité et la promotion des films suisses, notamment afin de faire connaître la création nationale au jeune public grâce à une large offre d'éducation et de médiation cinématographique. La préservation du paysage cinématographique suisse doit être une véritable préoccupation de l'encouragement fourni par la Confédération à la culture cinématographique. Nous ne sommes donc pas favorables à la répartition des tâches prévue et demandons un engagement

adéquat de la Confédération dans le domaine de l'aide au cinéma, qui tient compte de l'importance fondamentale que revêt la promotion cinématographique des films helvétiques.

### ***Culture cinématographique***

Le canton de Genève fait partie de l'Association Quartz Genève Zurich ; il n'est donc pas nécessaire de le nommer séparément.

### **Adaptations prévues pour la période 2025 à 2028**

La période est mise à profit pour faire le point sur les effets de la Lex Netflix et les bouleversements généraux du marché du film ; elle marque en cela un temps de transition. Nous saluons le fait qu'une évaluation approfondie de l'aide fédérale au cinéma soit effectuée, même si cela implique que les mesures d'aide ne vont pas évoluer ces prochaines années alors que le domaine est en rapide mutation. Il s'agira également d'évaluer les premiers effets de l'obligation de réinvestissement des plateformes. Cela pourrait permettre d'envisager de plus grands changements pour la prochaine période.

Quant aux changements concrets envisagés, nous saluons les nouveaux soutiens à la production des nouveaux formats. Le soutien aux jeux vidéo, poursuivi de manière cohérente par Pro Helvetia, pourrait être accompagné de moyens supplémentaires. Dans ce nouveau domaine, il est important que la Confédération joue un rôle de coordination entre ses soutiens et ceux apportés par les cantons, les villes et les communes.

Le soutien apporté via Swiss Films à la commercialisation en Suisse des films suisses semble cohérent, mais nécessitera des moyens supplémentaires.

L'égalité entre les sexes et l'égalité des chances ainsi que la durabilité sont des thèmes importants d'ores et déjà portés par les fonds régionaux ; une coordination par la Confédération visant à favoriser une forme d'harmonisation est bienvenue.

Les mesures prévues pour une production cinématographique durable sont strictement nécessaires. Cela dit, la démarche ne nous semble pas, compte tenu de l'urgence de la situation, suffisamment innovante et ambitieuse.

### ***Coopération internationale***

Le renouvellement de l'adhésion à MEDIA reste un objectif. En outre, l'actualisation des accords de coproduction existants et l'élargissement du contenu à des formats qui vont au-delà du film de cinéma est une excellente initiative.

## **5.3 Institutions de mémoire et patrimoine culturel**

### **5.3.1 Musées et collections**

Nous saluons la mise en œuvre de la stratégie globale relative à la conservation du patrimoine culturel. Étant donné les conditions juridiques et structurelles actuelles, il est important de renforcer et de développer les processus de collaboration et les structures de coopération entre les différents échelons étatiques ayant compétence et les associations et organisations privées.

Nous nous félicitons de la décision de renforcer le soutien alloué à la recherche de provenance d'objets archéologiques ou issus du contexte colonial. La création d'une banque de données centralisée pour la recherche de provenance des biens contribuera encore à soutenir et valoriser ces efforts.

S'agissant du réseau sur le thème de l'histoire de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse de même que de la recherche de provenance des objets de collections des époques coloniale et nationale-socialiste, il est également recommandé de se référer aux commentaires formulés en lien avec le champ d'action « Le patrimoine culturel, mémoire vivante » (point 3.1.2).

### **5.3.2 Musée national suisse**

Il est réjouissant que l'accent mis en lien avec l'inclusion soit élargi pour comprendre non plus uniquement les personnes en situation de handicap mais aussi l'ensemble de la société, dans toute son hétérogénéité. Et il ne s'agit pas seulement là de certaines communautés de migrantes et migrants,



mais bien de toute la société suisse, dans sa diversité et sa multiculturalité (40 % de la population suisse est issue de la migration et appartient à la 1<sup>re</sup> ou à la 2<sup>e</sup> génération).

### **5.3.3 Bibliothèque nationale suisse**

Les étapes de développement prévues concernant les Helvetica numériques et l'archivage à long terme des données numériques sont approuvées même si, de notre point de vue, ces mesures auraient dû être prises depuis des années. La Bibliothèque nationale suisse n'a pas su, ces dernières années, anticiper à temps les changements numériques, mettre sur pied les étapes de développement qui s'imposaient et assumer ainsi le rôle de chef de file qui semblait pourtant lui incomber dans ce domaine. Il n'est pas sûr que les étapes de développement prévues (qui, il faut le souligner, ont déjà été mises en œuvre ou introduites dans bon nombre de cantons) suffisent à rattraper cela.

### **5.3.4 Patrimoine cinématographique**

L'analyse de la répartition des tâches et de la gouvernance dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel, telle qu'elle est prévue dans le cadre de la *Stratégie nationale pour le patrimoine culturel*, est une mesure qu'il convient de saluer expressément, compte tenu notamment des défis se profilant en termes de compétences, de dispositifs et de formats.

### **5.3.5 Patrimoine culturel immatériel**

Du point de vue du canton de Genève, le message n'aborde pas suffisamment les défis importants qui se présentent dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Dans une société hétérogène telle que la nôtre, les formes d'expression traditionnelles ne peuvent contribuer à nourrir le sentiment d'identité et à renforcer la cohésion sociale que si elles s'accompagnent d'une certaine ouverture et qu'elles ne donnent pas lieu à des démarcations ou à de l'exclusion. La Confédération doit de ce fait mettre l'accent, dans le soutien financier qu'elle apporte, sur les projets qui travaillent à l'ouverture, de manière générale, et au développement de formes ouvertes de perpétuation des traditions. Les formes statiques, fermées devraient certes être recensées, mais pas soutenues financièrement. Bien entendu, il s'agit tout de même de les rendre visibles et de les faire apprécier via le site [www.lebendige-traditionen.ch](http://www.lebendige-traditionen.ch) (inventaire).

Nous nous félicitons de ce que la Confédération soutienne des projets qui visent à revaloriser l'artisanat et l'artisanat d'art traditionnels ainsi que des projets qui encouragent la transmission des savoirs. Cependant, dans nombre de domaines relevant de l'artisanat traditionnel, le défi réside surtout dans le fait que les compétences ne peuvent plus être transmises parce que les formations professionnelles qui y étaient associées ont cessé d'être proposées. C'est le cas notamment de l'imprimerie ou du tissage de rubans. Il convient donc de se demander si de ces thématiques et compétences artisanales pourraient être regroupées à long terme au sein d'un seul organisme qui en serait détenteur, et préservées au moyen d'activités de médiation et de transmission.

## **5.4 Culture du bâti**

Il est essentiel de continuer à développer de façon cohérente la notion de « culture du bâti » ainsi que la Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti, de manière à pouvoir répondre aux défis grandissants, notamment les enjeux de la transition écologique et la croissance démographique avec son impact direct sur notre environnement bâti. Il serait souhaitable que, parallèlement aux actrices et acteurs internationaux, l'accent soit encore plus mis sur les acteurs nationaux, dans le cadre du *Processus et de l'Alliance de Davos pour la culture du bâti*. De nombreux échelons décisionnels importants pour la culture du bâti se jouent aux niveaux cantonal et communal, d'où l'importance toute particulière d'y ancrer cette notion et de mettre en œuvre des mesures concrètes en vue de travailler à une culture du bâti qui soit de haute qualité.

Les efforts doivent se poursuivre dans le domaine de la formation pour répondre aux enjeux de la transition écologique, notamment les défis climatiques et la question des ressources ; une coordination avec les métiers de la construction et les associations professionnelles en Suisse est donc indispensable. Des efforts doivent également être accomplis en matière de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés à la culture du bâti. Ce volet devrait pouvoir être développé. Le canton de Genève bénéficie de la Fondation Pavillon Sicli - Architecture et Arts du Bâti, qui fédère tous les acteurs clés locaux de la culture du bâti et qui s'appuie sur de nombreux partenariats au niveau national et international.

### **5.4.3 Encouragement de la conservation du patrimoine bâti, de l'archéologie et de la protection des sites**

L'élaboration de stratégies de suivi et de conservation en rapport avec les effets du changement climatique sur les monuments et les sites archéologiques constitue une mesure importante pour lutter contre la perte de substance du patrimoine bâti archéologique et historique. À cet égard, il est impératif d'agir au niveau des sites lacustres préhistoriques qui, pour certains, font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO et dont beaucoup sont gravement menacés par le dessèchement des zones riveraines.

L'un des sujets importants et urgents à traiter concerne la manière de procéder avec les monuments dans le contexte des mesures prises contre le réchauffement climatique (réduction du CO<sub>2</sub>; énergies renouvelables). Mais il est nécessaire à cet égard d'entreprendre plus que les seules mesures envisagées, telles qu'un soutien financier pour des conseils ainsi que pour des offres de formation et de perfectionnement. De nombreuses personnes n'ont pas conscience de la thématique de l'énergie grise et des possibilités existantes en matière de traitement des monuments historiques, ou encore de la question de la transition énergétique. Afin d'obtenir rapidement des résultats concrets dans ce domaine et de lutter contre la perte de substance en cours, il serait donc urgent de réaliser avant tout un travail d'information intensif dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation.

Nous soutenons la volonté de la Confédération de poursuivre ses efforts pour faire de la protection et de la conservation du patrimoine bâti et du patrimoine archéologique, une partie intégrante de toute stratégie durable de développement territorial. L'archéologie s'inscrit non seulement dans la connaissance de notre histoire, mais fonde la construction de notre identité. A ce titre, elle mérite pour le moins l'assurance du soutien financier par le biais des subventions octroyées par les pouvoirs publics.

### **5.4.4 La culture du bâti, une composante de la durabilité**

Nous approuvons le principe sous-tendant l'initiative « Mieux vivre », qui est prévue pour sensibiliser le grand public à l'importance de la qualité dans la culture du bâti et à la question de la suffisance dans la manière de gérer notre environnement, en les présentant comme des aspects du développement durable, mais cette initiative nous semble cependant un peu abstraite. La mesure qui nous paraît particulièrement pertinente et importante pour la conservation des monuments et des sites culturels est celle qui consiste à encourager les planifications solaires. Il s'agit là de développer des concepts innovants garantissant l'exploitation du potentiel solaire dans les zones d'habitation non protégées et dans les bâtiments non protégés, avant de réaliser des projets sur des monuments historiques et des sites protégés.

La dynamique de croissance démographique entraîne une intensification du processus de développement vers l'intérieur (cf. LAT1). Ce processus implique une attention accrue à l'existant et représente à ce titre une opportunité non seulement pour la culture du bâti, mais également pour l'amélioration de la situation environnementale. Ceci nous amène à dire qu'une culture du bâti de qualité peut devenir un levier majeur pour la transition écologique.

A ce titre, l'on peut mentionner les importants efforts consentis par le canton de Genève pour établir un lien étroit entre le développement territorial et le patrimoine. La création récente de la *Plateforme Patrimoine et Territoire* par exemple, lieu d'échange entre les offices du patrimoine et de l'urbanisme, vise à mieux intégrer les dimensions patrimoniales dans la planification urbaine. Un autre exemple est la démarche *Vision territoriale transfrontalière 2050* avec son attention portée à la dimension de la culture bâtie et aux spécificités territoriales. Cette démarche qui cherche à comprendre à quelles conditions le territoire du Grand Genève, un espace de vie d'un million d'habitants, peut réorienter son aménagement territorial pour contribuer à la transition écologique au sens large du terme et au respect des limites planétaires et du plancher social.

## **5.5 Culture et société**

### **5.5.1 Participation culturelle et culture amateur**

On ne peut que se réjouir du fait que le message culture reconnaisse explicitement l'importance du rôle que jouent les associations d'amatrices et amateurs actifs dans le domaine culturel pour le vivre-ensemble et la diversité culturelle, et qu'il fasse mention des défis qui se posent dans ce contexte. Avec les évolutions en cours dans la société, le secteur associatif (dans le domaine culturel, mais pas seulement) se trouve en phase de mutation, voire d'érosion. Il est donc judicieux et important de soutenir

les associations dans le domaine de la transformation numérique, du développement organisationnel et de la promotion de la relève. De surcroît, il s'agit également de concevoir et d'établir de nouveaux modèles associatifs. Il conviendrait de développer activement de nouvelles idées et des concepts novateurs répondant mieux aux besoins de la société actuelle.

Nous soutenons l'objectif d'intensifier le débat et la collaboration interdisciplinaire et multisectorielle entre les pouvoirs publics, l'économie privée et la société civile et plus particulièrement l'initiative "Mieux vivre" qui fait écho aux efforts du canton de Genève portant sur les processus de concertation avec les habitantes et habitants, les communes et les différents actrices et acteurs des projets, et à l'année présidentielle 2023-2024 du Conseil d'Etat placée sous le sceau de la participation démocratique.

### ***Formation musicale***

Nous saluons le souhait de placer sous une seule et même entité tout ce qui concerne la formation musicale et encourageons la réflexion qui doit être menée à l'horizon 2029. Il pourrait être intéressant dans ce but de créer, sous la houlette de l'OFC, une commission, groupe de travail ou autre entité qui regrouperait tous les représentantes et représentants cantonaux en charge de la formation à la musique et la Confédération. En effet, une telle instance n'existe pas encore en Suisse et le souhait de l'OFC de reprendre le dossier pourrait être l'opportunité de mettre ensemble les cantons à des fins d'échanges de bonnes pratiques.

### ***Promotion de la lecture***

Nous nous félicitons de l'engagement de la Confédération en faveur de la promotion de la lecture et y voyons un apport judicieux venant compléter les mesures prises à l'échelle cantonale. S'agissant de la coordination, les différentes compétences dans les domaines de la scolarité, de la petite enfance et des bibliothèques constitueront cependant un défi pour les cantons. Il s'agira également de respecter la répartition des rôles entre la Confédération et les cantons.

Le canton de Genève a déjà une très grande expérience en la matière puisqu'il soutient régulièrement des initiatives de promotion de la lecture, notamment dans le cadre de son dispositif Ecole&Culture. Il y aurait toutefois lieu pour la Confédération de veiller à ce que les projets soumis à financement soient co-construits ou tout du moins co-portés entre les professionnelles et professionnels du livre et de l'école. En effet, il serait dommage que des projets semblant intéressants "sur le papier" ne soient pas réalisables par manque de prise en compte des structures et logiques scolaires.

## **5.5.2 Langues et compréhension**

### ***Echanges et mobilité***

De manière générale, nous saluons la proposition d'étendre les projets d'échanges nationaux dans la scolarité obligatoire. Nous voyons toutefois d'un œil critique la volonté d'élaborer un programme d'échanges scolaires individuels dans le cadre de la scolarité obligatoire, en raison notamment d'une demande insuffisante en la matière.

Nous considérons que la possibilité pour les classes et le corps enseignant de participer à des rencontres interculturelles constitue une opportunité d'accroître la motivation pour l'acquisition des langues étrangères. Il en résultera cependant une importante charge de travail sur le plan organisationnel pour les enseignantes et enseignants. La différence de taille entre les régions linguistiques risque aussi selon nous de donner lieu à certaines difficultés. Comme objectif de développement, nous proposons d'encourager la conclusion de partenariats scolaires contraignants, qui permettraient d'intensifier durablement les contacts entre les écoles des différentes régions linguistiques et de faciliter les échanges réguliers entre elles.

### ***Langues et cultures italiennes et romanches***

La proposition de renforcer la présence de la langue et de la culture italiennes par des activités culturelles à l'école obligatoire nous semble très difficile à mettre en œuvre, en particulier du fait des ressources en temps et en personnel relativement limitées.

Nous sommes plutôt sceptiques quant à l'intention d'encourager la création d'offres de formation numériques pour l'apprentissage du romanche.

Le modèle le plus approprié serait celui d'un enseignement numérique semblable à celui des cours de langue et de culture d'origine (LCO). Il est recommandé de procéder à une évaluation approfondie de l'intérêt existant pour une telle offre.

### **Promotion du plurilinguisme et de la compréhension**

Nous sommes favorables à l'idée d'axer la promotion des langues sur la consolidation de ce qui a déjà été élaboré et de favoriser le transfert de pratiques tout comme l'échange de bonnes pratiques en la matière. Il est également recommandé de veiller à la pérennisation des projets et des produits qui ont déjà fait leurs preuves dans ce domaine.

#### **5.5.4. Yéniches, Manouches et nomadisme**

Nous appuyons pleinement les adaptations prévues. En ce qui concerne le canton de Genève, celui-ci prévoit l'aménagement d'une à deux aires de passage pour la population Yéniche et Manouche suisse. Dans le plan directeur cantonal actuel (PDCn), un site est inscrit. Dans la révision du PDCn, la recherche d'un autre site se poursuivra. A court terme, la réalisation du premier site fera l'objet d'une étude de faisabilité. A l'échelle intercantonale, les besoins ont été identifiés. Le canton de Genève pourrait dans ce cadre collaborer notamment avec le canton de Vaud pour conduire une recherche d'une aire de transit pour les gens du voyage étrangers. La révision du PDCn intégrera le cas échéant ces besoins complémentaires.

## **5.6 Collaboration et bases**

### **5.6.1 Dialogue institutionnel**

Il est un point que nous souhaiterions souligner d'emblée : en raison du fédéralisme et de l'absence de bases légales, le Dialogue culturel national n'est pas en mesure d'édicter des prescriptions contraignantes. Pour que les recommandations du Dialogue culturel national puissent atteindre un potentiel maximal dans la mise en œuvre, il est nécessaire que les différents partenaires (pas uniquement les différents échelons étatiques, mais aussi les différents acteurs intervenant à ces échelons-là) parviennent à l'unanimité. À l'avenir également, le Dialogue culturel national ne pourra qu'élaborer des recommandations, lesquelles seront discutées aux trois niveaux étatiques en vue de leur mise en œuvre.

Le canton de Genève adhère en principe à la proposition de créer un secrétariat commun pour le Dialogue culturel national. Il convient cependant de s'assurer que tous les niveaux y soient représentés et que les résultats élaborés en commun soient communiqués. Par ailleurs, nous approuvons en principe également le projet d'évaluer l'efficacité du travail accompli via le Dialogue culturel national ; comme mentionné plus haut, nous demandons que cette évaluation soit réalisée par les partenaires du Dialogue culturel national.

### **6.2. Loi sur la protection de la nature et du paysage**

Nous soutenons les propositions telles que formulées dans le message culturel. Nous soulignons à cet égard la dimension culturelle du paysage. Nous rappelons que les monuments historiques et les sites archéologiques font partie des thématiques incluses dans les études d'impact sur l'environnement des projets et installations.

Enfin, nous sommes convaincus qu'ancrer la culture du bâti dans la loi sur la protection de la nature et du paysage renforcera l'interdépendance entre le patrimoine et les politiques publiques conduites par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

## **7. Commentaires des arrêtés de crédit**

### **7.1 Remarques préliminaires**

Comme déjà mentionné dans l'introduction, les ambitions financières du Conseil fédéral sont insuffisantes. Si toutes les nouvelles mesures ne peuvent pas être mises en œuvre sans renoncer à d'autres, alors il manque une explicitation de la stratégie de priorisation de la Confédération. Nous souhaitons être associés à cette réflexion et affirmons d'emblée que notre priorité va aux mesures

relatives à la sécurité sociale des travailleuses et travailleurs culturels, ainsi qu'aux domaines d'encouragement.

### **7.2 Office fédéral de la culture**

Nous trouvons problématique qu'il soit proposé de compenser à l'interne les dépenses supplémentaires liées à l'ensemble de ces mesures.

### **7.3 Plafond de dépenses Pro Helvetia**

Dans l'ensemble, ces mesures seront financées dans le cadre du crédit global actuel et n'auront donc pas d'incidence sur le budget. Dans le contexte des coupes budgétaires annoncées pour 2024, du manque de ressources supplémentaires et de la croissance constante du nombre de demandes d'aides financières, Pro Helvetia devra établir des priorités relativement strictes dans de nombreux domaines pour l'allocation de ses ressources.

#### **Incidences du cadre financier proposé :**

- Sans moyens supplémentaires, toutes les mesures visant à garantir une rémunération équitable se feront au détriment de la diversité culturelle. (La culture, un environnement professionnel);
- Les nouvelles mesures ne doivent pas être prises uniquement au détriment de l'encouragement au travail de création. Il faut donc impérativement des moyens supplémentaires pour l'extension de l'encouragement. (Actualisation de l'encouragement de la culture);
- Au vu des objectifs ambitieux fixés pour le développement de la thématique « Culture du bâti », on ne peut que s'étonner de la réserve dont il est fait preuve dans le développement financier prévu en la matière. Dans le contexte de la progression dynamique de la population et du domaine de la construction, de la transition énergétique de même que des besoins croissants en termes de mobilité, les défis qui se posent pour garantir un développement durable du territoire, la conservation du patrimoine bâti, de l'archéologie et de la protection des sites sont considérables. Il ne sera possible de maîtriser ces enjeux que si des moyens suffisants sont mis à disposition. Sinon, le patrimoine culturel risque de subir des pertes irréversibles, et la qualité de notre environnement bâti continuera de se dégrader. Cela entraînera des répercussions négatives sur notre qualité de vie et sur l'attractivité de nos villes, de nos villages et de nos paysages. (La culture, une dimension de la durabilité);
- Nous peinons à comprendre la pertinence d'une nouvelle mise au concours publique de l'octroi des contributions à des musées et collections de tiers pour les sept réseaux qui reçoivent actuellement une telle contribution, dont Memoriav et SAPA. Il nous paraît nécessaire, au contraire, de leur garantir une telle contribution, car ces réseaux de tiers exercent un rôle structurant ou de centres de compétences connus et reconnus non seulement au niveau fédéral, mais également au niveau international. Nous souhaitons éviter que le nombre de soutiens soit élargi sans moyens supplémentaires. Nous trouvons problématique qu'il soit proposé de compenser à l'interne les dépenses supplémentaires liées à l'ensemble de ces mesures. L'extension à d'autres réseaux ne doit donc pas constituer une priorité, de l'avis du canton de Genève, si la mise en œuvre de cette mesure se fait au détriment des réseaux déjà existants. (Le patrimoine culturel, mémoire vivante);
- L'élargissement dans le domaine des musées, des collections et des réseaux de tiers n'est pas suffisamment pris en compte, avec le risque que tous les nouveaux efforts se fassent au détriment des mesures existantes. (Le patrimoine culturel, mémoire vivante).

D'une manière générale, nous demandons que le renchérissement effectif des dernières années soit entièrement compensé et que, de plus, le message culture propose une augmentation concrète des moyens à engager dans les domaines décrits.